



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
ET DE LA MODERNISATION
en charge du numérique

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 37327 / MEA / DGEE / DIR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Pirae, le 23 SEP. 2020

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux de collège et Proviseurs de lycée
Mesdames et Messieurs les chefs de département et de bureau de la DGEE

Objet : Gestion de l'épidémie au sein des entités administratives de la Polynésie française

Réf. : Circulaire n°06204 du 18 septembre 2020

P. J. : - Fiche personnel Etat
- Fiche personnel Pays
- Fiche demande d'autorisation spéciale d'absence
- Fiche élève

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle je vous rappelle l'importance d'appliquer scrupuleusement les gestes barrières et de porter le masque durant l'activité professionnelle et en présence d'agents ou d'usagers.

Pour rappel pour toute situation médicale, il appartient à chaque personne de se rapprocher du bureau de veille sanitaire ou de son médecin traitant pour connaître les préconisations à suivre, et d'en informer son supérieur hiérarchique selon les consignes indiquées par le bureau de veille sanitaire. Bureau de veille sanitaire : (689) 40 455 000.

Vous trouverez en pièces jointes trois fiches synthétiques relatives à la gestion de situations liées à l'épidémie de Covid-19, pour les personnels de l'Etat du Pays et les élèves. Ainsi que le formulaire d'autorisation d'absence pour les personnels.

J'attire votre attention sur l'organisation de congés hors de la Polynésie française ou à l'intérieur de la Polynésie française et la nécessité de respecter scrupuleusement les mesures mises en place par les autorités.

Les personnels qui se déplacent hors de la Polynésie ou d'un archipel vers un autre archipel pendant leur congé annuel, vacances scolaires, doivent respecter scrupuleusement les mesures barrières avant le départ et au retour et se soumettre aux mesures d'entrée à leur retour.

Il appartient à chacun de :

- se tenir informé des évolutions des mesures d'entrer en Polynésie ou des mesures liées aux déplacements inter-îles et d'en respecter les modalités ;
- **d'anticiper son retour, afin d'être en mesure de reprendre son activité** après avoir satisfait aux obligations sanitaires, **à la date prévue de reprise** (permanence, rentrée, selon la catégorie des personnels).

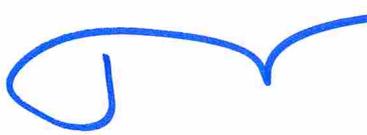
Je sais pouvoir compter sur chacun dans l'application de ces mesures.

Je vous remercie par avance de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Copies :

MEA 1
DGEE 1

Pour la Ministre et par délégation



Thierry DELMAS